**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 7 (1916)

Artikel: Supplément 1915 : canton de Zurich

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-110244

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'augmentation prévue pour la deuxième année n'est accordée que si le stage est reconnu suffisant.

Art. 20. Pour les cas non prévus par le présent règlement, les commissions désignées aux art. 12 et 17 devront statuer selon leurs compétences.

Art. 21. Le règlement pour le stage dans les écoles primaires, du 24 juin 1913, est abrogé.

# SUPPLÉMENT 1915

## Canton de Zurich.

- 1. Modification du règlement concernant l'organisation et le programme des examens de capacité au Technicum cantonal de Winterthour, du 14 août 1901. Section d'architecture. (Du 9 mars 1915.)
- 2. Modification du règlement concernant l'organisation et le programme des examens de capacité au Technicum cantonal de Winterthour, du 14 août 1901. Section des électriciens. (Du 19 octobre 1915.)